

Civ. 1e, 12 juin 2013, n° 12-15467

Pourvoi n° 12-15467

Motifs : "(...) la règle selon laquelle la forme des actes est réglée par la loi du lieu dans lequel ils ont été faits ou passés n'a pas de caractère impératif".

Mots-Clefs: Contrat
Forme (validité formelle)
Droit réel immobilier

Doctrine:

D. 2013. 1540, note T. Ravel d'Esclapon

RLDC 2013/107, n° 5198, obs. C. Gijssbers

Dr.et patr. 2013, n° 231, p. 74, obs. M.-E. Ancel

JCP N 2013. 1253, N. Randoux

Imprimé depuis Lynxlex.com

URL source:<https://www.lynxlex.com/fr/text/rome-i-r%C3%A8gl-5932008/civ-1e-12-juin-2013-n%C2%B0-12-15467/3489>